

ARRETE N° 24-025

**LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Objet : Composition de la Commission administrative paritaire de catégorie A

Vu le Code Général de la Fonction Publique;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics;

Vu la délibération n° 52.2022 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion en date du 29 novembre 2022, désignant les représentants de collectivités et établissements appelés à siéger au sein des commissions administratives paritaires ;

Vu les listes présentées par la CFDT INTERCO de Loir-et-Cher et le SNDGCT ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour la Commission administrative paritaire de catégorie A établi le 8 décembre 2022 ;

Considérant le départ à la retraite de Madame Christine GUERINEAU et la perte de la qualité d'électeur à la Commission Administrative Paritaire de catégorie A en date du 1^{er} septembre 2023 ;

Considérant que Madame Agnès BOURGAIL est la prochaine candidate sur la liste CFDT-INTERCO présentée lors de élections professionnelles 2022.

ARRETE

ARTICLE 1er : La Commission administrative paritaire de catégorie A du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher est composée, pour les représentants des collectivités et établissements publics affiliés au Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher, ainsi qu'il suit :

Membres Titulaires

MARTELLIERE Éric
Maire-Adjoint de LE CONTROIS-EN-SOLOGNE
Maire Délégué de FOUGERES-SUR-BIEVRE

DEBUIGNE Joël
Maire de HUISSEAU-SUR-COSSON

AUGÉ Michèle
Maire de HERBAULT

JEANTHEAU Nicole
Maire d'AREINES

Membres Suppléants

GOUTX Alain
Maire de POUILLÉ

MORETTI Jean-Marc
Maire de VILLERBON

BARRÉ Annick
Maire-Adjointe de CELLETES

GRANGER Claire
Maire de SASNIERES

ARTICLE 2 : La Commission administrative paritaire de catégorie A du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher est composée, pour les représentants du personnel, ainsi qu'il suit :

Membres titulaires

HARDY Philippe
VINEUIL
SNDGCT

COLONNA Anne
CC SOLOGNE DES ETANGS
SNDGCT

LAKHFIF Saïd
CC VAL DE CHER CONTROIS
CFDT

CHEVALLIER Nathalie
VENDÔME
CFDT

Membres suppléants

LAUGIS Stéphanie
SAVIGNY-SUR-BRAYE
SNDGCT

CHATELAIN Anthony
VEUZAIN-SUR-LOIRE
SNDGCT

NAFSI Jamel
ROMORANTIN-LANTHENAY
CFDT

BOURGAIT Agnès
CA TERRITOIRES VENDÔMOIS
CFDT

ARTICLE 3 : La Commission Administrative Paritaire, de catégorie A du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher est présidée par le Président du Centre Départemental de Gestion : Monsieur Éric MARTELLIERE. En son absence ou en cas d'empêchement, la Présidence sera assurée par un élu dans l'ordre du tableau fixée à l'article 1.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 12 avril 2024

LE PRESIDENT,

Éric MARTELLIERE



Le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.